

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de services n° 41-2018

Développement de l'application GeoNature mobile v2 OccTax

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry
Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Marché de services passé selon la procédure adaptée (Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 - art. 42-2° et Décret n°2016-360 du 25/03/16 - art. 27).

3 - Objet et caractéristiques du marché

Sur la base fonctionnelle des applications GeoNature mobiles existantes, l'objectif de cette consultation est de sélectionner le prestataire qui sera chargé de réaliser une application cartographique interactive nomade unique pour la récolte de données naturalistes sur le terrain avec des appareils mobiles Android.

La mission comprend le redéploiement de l'application GeoNature mobile et, en option, le développement d'un module de gestion avancée des fonds cartographiques dans l'application Geonature mobile v2.

4 – Durée du marché

Le délai maximal d'exécution de la prestation est de 8 mois à partir de la date de notification du marché (option incluse, si retenue).

5 – Critères de jugement des offres

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

Critère 1 : La cohérence technique de l'offre (10)

Critère 2 : Le coût des prestations (6)

Critère 3 : Le délai de réalisation (4)

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces trois critères.

6 - Dossier à retirer

Ce dossier sera remis gratuitement à tous les prestataires qui en feront la demande écrite ou par courriel ou iront le retirer à l'adresse suivante :

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry.

Le dossier pourra également être téléchargé sur le site www.marches-publics.gouv.fr

La référence de la consultation est : **CC41-2018**

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.



7 - Date limite de remise des offres

14 septembre 2018 à 16h00.

8 - Réception des offres

Transmission sur support papier

Les offres devront être remises sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Mme la Directrice du Parc national de la Vanoise

135, rue du Dr. Julliand - 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention : "Développement de l'application mobile v2 OccTax".

Les offres qui seront remises (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite précitées ainsi que remises sous enveloppe non cacheté, ne seront pas étudiées; elles seront renvoyées à leur auteur.

Transmission électronique

Seules les offres électroniques transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr seront acceptées.

L'entreprise qui répondra par voie électronique pourra transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support (CD-ROM, clé USB, support papier). Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

Elle devra comporter la mention lisible de "copie de sauvegarde".

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

9 - Personne à contacter pour renseignements

Christophe CHILLET - tél : 04.79.62.90.16

courriel : christophe.chillet@vanoise-parcnational.fr

Claire LAGAYE - tél : 04.79.62.90.16

courriel : claire.lagaye@vanoise-parcnational.fr

10 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion

Mardi 7 août 2018.

